



Sensibilisons nos collégiens, citoyens de demain, aux enjeux de l'eau, de la biodiversité et du climat

Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor

Année scolaire 2023-2024



Un dispositif ouvert

- **À tous les collégiens** des établissements **publics et privés** des Côtes d'Armor,
- À toutes les disciplines scientifiques, littéraires, artistiques, sportives...
- Sur les temps scolaires ou périscolaires,
- Par **classe ou groupe de 10 élèves minimum**, encadré par un adulte.

Une pédagogie active

La classe Eau-Biodiversité encourage :

- les **rencontres** avec des professionnels de l'eau, de la biodiversité et du climat
- les **visites** pour se confronter aux réalités du terrain,
- les **ateliers** où les élèves sont au cœur de l'action,
- les **échanges** au sein, à l'extérieur du collège et entre collèges.

La classe Eau-Biodiversité se concrétise par la réalisation de productions.

Des animations variées

- Aux **thèmes libres** : les enjeux climatiques, l'eau et la biodiversité des zones humides, agricoles, rurales, urbaines...
- À proximité, au **sein de l'établissement ou sur des sites naturels sensibles** départementaux.
- Des **animations** proposées en partenariat avec les Maisons Natures et les structures d'éducation à l'environnement, **au tarif maximum de 300€ la demi-journée** par classe ou groupe (cf. volet animation).

Un objectif

Sensibiliser et impliquer les collégiens dans l'action via :

- la réalisation de productions diverses : écrits, expositions, compositions artistiques, vidéos, radio...
- la valorisation, la diffusion de leurs travaux au sein et à l'extérieur du collège.

Un soutien financier

Une d'aide du Département et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de **400€/classe** pour un budget minimal de 500€ pour :

- les animations,
- les productions,
- les frais de transports sous conditions.

En sont exclus, les outils numériques.

À savoir

Le dispositif Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor rejoint les Objectifs de Développement Durable (ODD) mis en place par les Nations Unies.

Un calendrier

23 fév. 2024 > dépôt de candidatures.

1^{er} mars 2024 > validation des projets.

14 juin 2024 > dépôt des bilans d'activité. Annexé aux productions des élèves, le bilan d'activité donne droit au versement de la subvention.

Des liens pour faciliter les échanges

- **Le site du Département :**
<https://cotesdarmor.fr/appels-projet>
 - un livret animation donnant accès à une pré-sélection de structures d'éducation à l'environnement et de sites naturels sensibles départementaux,
 - deux formulaires : l'acte de candidature pour février et le bilan d'activité en juin
- **Le site ADAGE du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse**
- **Un contact à la Direction de l'Environnement du Département des Côtes d'Armor :** Annick.Bouedo@cotesdarmor.fr

Un projet ? N'hésitez plus et inscrivez-vous !

